



Fractures instrument ou aléa thérapeutiq

Lors du Congrès de l'ADF, qui se déroulera du 26 au 30 novembre 2024, la séance « Essentiel C39 » abordera une problématique courante en endodontie : les fractures instrumentales. Sous la direction du Dr Augustin Vollaire, et avec l'expertise de Catherine Blanc, cette conférence explorera les aspects juridiques et pratiques liés à ces incidents, souvent sources de litiges. À travers des cas cliniques et des conseils pratiques, les conférenciers vous guideront pour mieux gérer ces complications et minimiser les risques de contentieux avec vos patients.

Vie professionnelle

L'essentiel C39

La fracture instrumentale en endo : faute ou aléa ?
Jeudi 28 novembre 11 h - 12 h

Objectifs :

- Connaître les règles à suivre pour la bonne tenue du dossier médical
- Adopter les bonnes pratiques d'information et de communication
- Connaître la conduite à tenir en cas de litige

Responsable scientifique : Augustin Vollaire
Conférenciers : Catherine Blanc, Augustin Vollaire

Nous assistons depuis quelques années à une augmentation constante des déclarations de sinistre concernant les fractures instrumentales qui représentent près de 13,5 % de la totalité des litiges. Celles-ci peuvent être en lien avec un non-respect des bonnes pratiques endo-

dontiques, une gestion inappropriée des instruments ou des difficultés anatomiques des dents traitées. Ces incidents sont généralement gérés au niveau amiable et évoluent rarement en contentieux. En effet, les réclamations devant les juridictions civiles sont principalement liées à une insuffisance, à un défaut d'information du patient ou à un défaut de suivi thérapeutique du praticien.

Cas cliniques

Cette séance s'intéressera à la gestion de la prise en charge des fractures instrumentales. Ainsi, au-delà de la qualification juridique de l'incident « manquement fautif ou aléa thérapeutique » qui sera abordée, l'objectif de cette conférence est de donner des conseils et des règles de bonnes pratiques aux praticiens pour la gestion de ces complications et d'éviter tout contentieux avec les patients.

Après avoir exposé brièvement quelques données chiffrées sur ce type d'accident, Catherine Blanc, juriste expert à la MACSF, reprendra les notions de faute et d'aléa thérapeutique avec les conséquences juridiques qui en découlent pour le praticien.

Augustin Vollaire, dentiste conseil à la MEDICALE, vous exposera quatre cas cliniques issus de dossiers gérés au

ales : faute ue ?

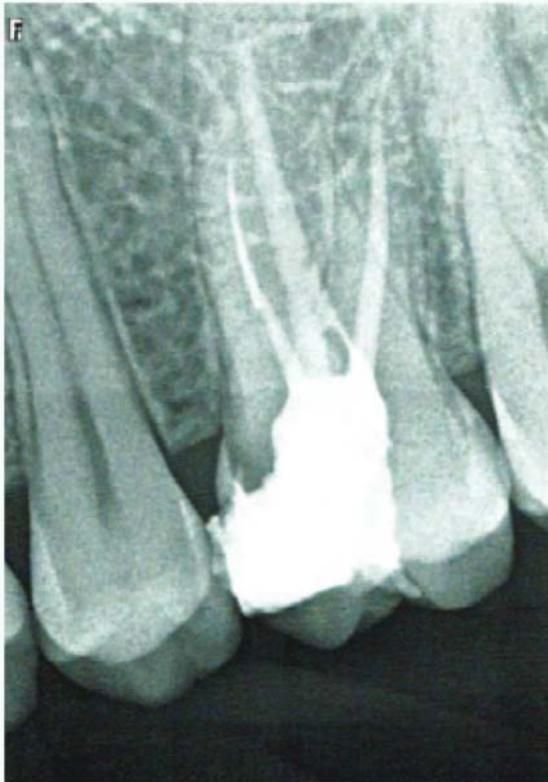


Fig. 1 : Fracture simple sans complications

sein des compagnies d'assurance. Ces dossiers ont été sélectionnés pour constituer un éventail le plus représentatif de situations auxquelles ils sont confrontés régulièrement en tant qu'expert et juriste de compagnie d'assurance. Ils s'appuieront sur ceux-ci pour présenter des conseils et des règles de bonnes pratiques pour la gestion de ces complications.

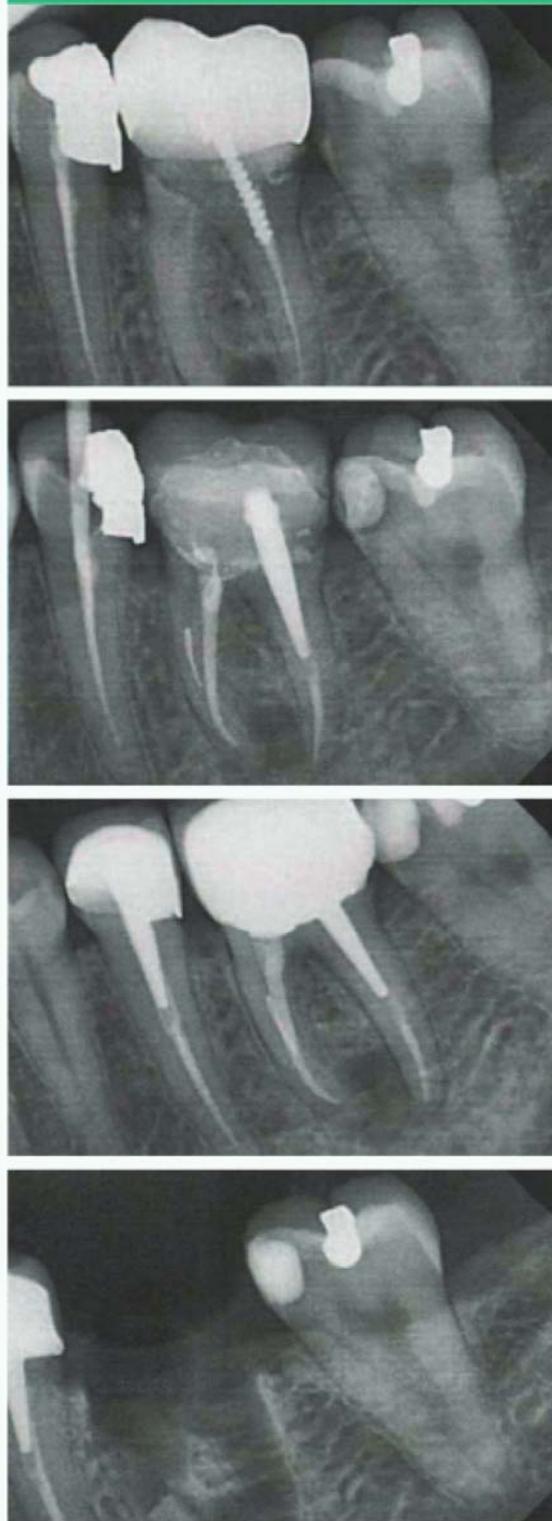


Fig. 2 : Fracture d'instrument autogérée avec complication

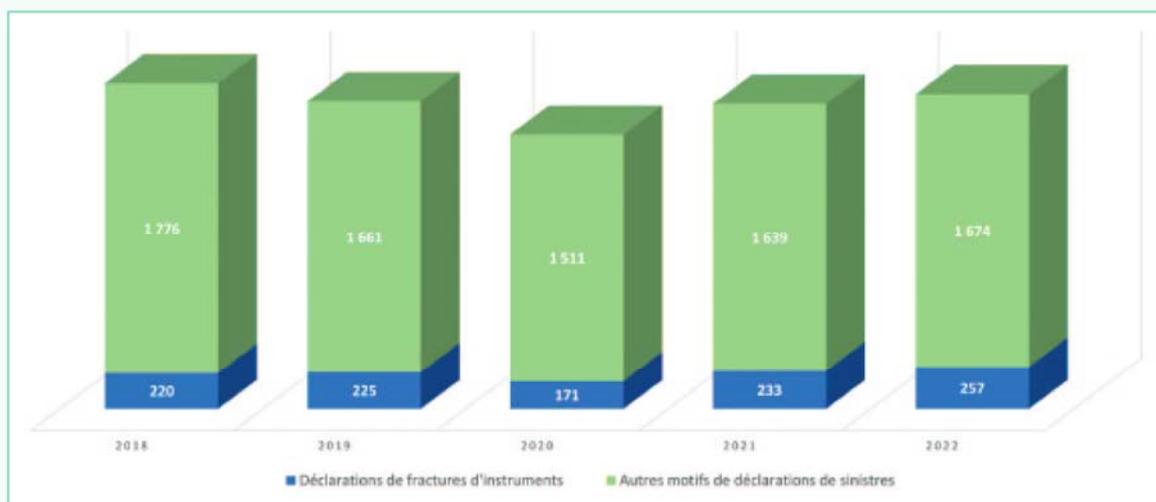


Fig. 3 : Évolution des fractures d'instruments sur 5 ans (MACSF)

Dans cette séance, les conférenciers insisteront sur la tenue du dossier médical qui est essentielle pour s'assurer d'une pratique sereine, rationnelle et conforme. Seront exposés à cette occasion les éléments indispensables qu'il doit contenir.

Communication avec le patient

Ils aborderont ensuite l'information du patient, qui est sans doute la notion la plus importante à prendre en compte dans le cadre d'une prise en charge d'un échec, qu'il soit fautif ou non. L'aspect contentieux des sinistres est dû dans la grande majorité des cas à une mauvaise communication entre le patient et le praticien. Seront exposés les points qui leur paraissent essentiels à aborder avec le patient avant le soin canalair, à l'annonce de l'incident et ensuite pendant le traitement réparateur éventuel.

Un bref rappel sera fait sur les obligations techniques du traitement canalair qui, mal suivies, peuvent être source de fractures instrumentales. Seront étudiées à cette occasion la prévalence de leur survenue et leurs causes potentielles.

Indemnisation et responsabilité

Les conférenciers aborderont aussi la conduite à tenir après la fracture de l'instrument, en privilégiant l'idée d'éviter de transformer le sinistre en litige, et aussi la conduite à tenir après la survenance de l'incident et la déclaration à l'assureur qui, après une analyse technique

du dossier, déterminera si nous nous trouvons dans le cadre d'un aléa thérapeutique ou d'un manquement fautif du praticien. Enfin, ils traiteront de l'aspect indemnisation en fonction de la situation clinique du patient et de l'imputabilité ou non des séquelles.

Conclusion

L'objectif de cette conférence est de permettre aux praticiens de gérer au mieux les fractures instrumentales et d'éviter tout conflit avec leurs patients.

En tout état de cause, que l'incident soit fautif ou non, une pratique clinique rigoureuse du praticien, associée au respect des obligations légales et à une réaction appropriée au niveau clinique et relationnel, favorisera la relation de confiance avec le patient et permettra d'éviter tout contentieux.

Bibliographie

- Rapport annuel MACSF
<https://www.macsf.fr/newsletter/nl-rapport-annuel-chirurgien-dentiste-septembre-2023>
- Parashos F, Messer III H, Rotary. NTI instrument fracture and its consequences. *J Endod* 2006;32:1031-43.
- Giorgos N Tzanetakis, Evangelos G Kontakiotis, Dimitra V Maurikou, Maria P Marzelou. Prevalence and management of instrument fracture in the postgraduate endodontic program at the Dental School of Athens a five-year retrospective clinical study. *J endod* 2008
- Cass. 1^{re} civ, 8 nov. 2000
<https://www.legifrance.gouv.fr/juri/id/JURITEXT000007042233/>